

MAUREPAS : Conseil municipal du mardi 28 février 2017

Séance de 19h30 à 21h30 - 15 points à l'ordre du jour.

▪ **Commande publique :**

Point n°1 – Marché d'assurance « véhicules à moteur » - Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant n°5 avec la SMACL et régler la cotisation 2017 (43 864,93 €).

Notre vote : *Pour*

▪ **Communication :**

Point n°2 – Tarif publicité magazine municipal - Approbation du principe de la vente d'espace publicitaire dans le magazine municipal et de fixation du tarif de cette 4^{ème} de couverture à 2 500 €HT. La recette sera inscrite au budget de l'exercice concerné.

Notre vote : *Contre* (Inégalité de tarifs et confusion des genres : le magazine municipal bénéficie de financements de promoteurs...)

▪ **Direction des ressources humaines :**

Point n°3 – Adhésion à l'assurance chômage – Décision d'adhérer au régime d'assurance chômage pour une durée de 6 ans, renouvelable, à compter du 1^{er} janvier 2017, pour couvrir le risque chômage des agents non titulaires et non statutaires y compris les personnels en contrats aidés et en contrat d'apprentissage. Versement aux URSSAF des contributions dues au titre de l'adhésion au régime d'assurance chômage. Inscription au budget, chapitre 012, des crédits nécessaires aux versements des contributions dans le cadre de cette adhésion.

Notre vote : *Pour.*

Point n°4 – Avenant à la convention n°2015-780383 relative aux missions du service de médecins préventive du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne au sein de la mairie de Maurepas.

Approbation de l'avenant portant sur l'organisation des vacations de médecine et des convocations aux visites médicales.

Notre vote : *Abstention.*

▪ **Enfance - Education :**

Point n° 5 – Modification du périmètre scolaire.

Approbation de la révision du périmètre scolaire. Décision d'affecter à la rentrée scolaire 2017 :

- La rue de Brie à l'école élémentaire Malmédonne,
- La rue du Val d'Essonne à l'école maternelle Cité Centre et l'école élémentaire Malmédonne.

Notre vote : *Contre.*

Cette opération est présentée de manière fallacieuse par l'adjoint en charge des affaires scolaires. Les parents d'élèves ne sont pas consultés ; les enseignants non plus. On apprend au détour de conversations que le maire prévoirait la destruction du groupe scolaire pour une reconstruction partielle financée par la vente du terrain pour y construire des logements... Aucune information aux élus et en particulier aux élus d'opposition. Aucune concertation. Aucune présentation.

Point n°6 – Règlement du jeu-concours « grand jeu de piste des 50 ans ».

Approbation du principe d'organisation et du règlement du jeu concours.

Notre vote : *Contre .*

M. Garestier a refusé de nous associer.

▪ Evènementiel :

Point n° 7 – Révision des tarifs d’inscription au vide-greniers.

Compte tenu de l’obligation de renforcer la sécurité de l’accès à cette manifestation dans le cadre du plan Vigipirate et des coûts supplémentaires induits, adoption d’une nouvelle grille tarifaire :

DESIGNATION	UNITE (mètre linéaire)	TARIFS
FOIRES BROCANTES Non professionnels et associations		
Emplacement vide-greniers maurepasiens	2 ml	11,00 €
Emplacement vide-greniers extérieurs	2 ml	17,00 €

Les recettes sont inscrites au budget.

Notre vote : Pour.

Point n° 8 – Accord de partenariat entre SQY et les Communes – Mise en commun de matériel pour l’organisation des manifestations.

Approbation du projet d’accord de partenariat.

Notre vote : Pour.

▪ Finances :

Point n° 9 – Débat d’orientations budgétaires / budget général 2017.

Le rapport sur les orientations budgétaires doit être présenté au conseil municipal dans un délai de 2 mois précédant l’examen du budget et faire l’objet d’un débat au conseil municipal. Il sera transmis :

- au représentant de l’Etat dans le département,
- au président de l’établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre dans les 15 jours à compter de son examen par l’assemblée délibérante.

Il sera mis à disposition du public à l’hôtel de ville sous 15 jours et sera également publié sur le site internet de la ville.

Notre vote : Pour (le conseil prend acte qu’il y a eu débat).

(Rappel : En complément de l’exposé de politique générale, la dette publique de la France a augmenté de 1.000 milliards d’euros entre 2002 et 2012 (passant de 800 à 1.800). Pendant ce temps le tissu industriel en France a été décimé alors que l’Allemagne se réformait grâce à Gerhard Schroeder avec les résultats que nous observons encore aujourd’hui.)

Nous avons rappelé que des efforts avaient été exigés

- de l’Etat : quelles que soient les critiques, la politique de F Hollande a fait passer le déficit public de 5,5% du PIB à moins de 3%, avec une stabilisation de la dette.
- de la SNCF avec des résultats quelles que soient les critiques.
- de la sécurité sociale dont le déficit est réduit à zéro grâce à l’action de Marisol Touraine
- d’EDF avec des résultats.
- de la Poste avec des résultats.

Il est affligeant de constater que, dès que l’on demande des efforts aux collectivités territoriales, la réponse des maires est un gémissement général à priori, comme l’a montré le président de l’association des maires M. Baroin récemment.

Sur le plan local, nous avons soulevé le problème des dotations de l’Etat et surtout du FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal). L’amendement Hamon permet de maintenir SQY dans un état d’exception favorable alors que l’application stricte des règles conduit à une réduction de ressources de l’ordre de 12 Millions d’euros pour SQY et de 800.000 euros pour Maurepas. Or, le mécanisme même de ce FPIC (qui prend aux collectivités “riches” pour donner aux collectivités “pauvres”) ne peut qu’accentuer les ponctions financières sur des territoires comme SQY qui sont riches et dynamiques sur le plan économique (contrairement aux territoires provinciaux et ruraux de plus en plus pauvres). Ce mécanisme, que nous avons toujours combattu, s’il est en apparence juste, fonctionne en fait selon des calculs non maîtrisés et non transparents qui aboutissent à des sorties de route financières. Cette situation mérite un travail plus approfondi que nous avons réclamé... Sans aucun espoir d’être entendu...

▪ Petite enfance :

Point n° 10 – Structures de la petite enfance – Détermination des ressources plancher et plafond applicables pour l'année 2017.

Décision de porter les ressources plancher et plafond applicables aux participations familiales en crèche pour l'année 2017 à compter du 1^{er} janvier à :

- Ressources mensuelles « plancher » **674,32 €**
- Ressources mensuelles « plafond » **6 014,12 €**

Notre vote : Pour.

▪ Sports :

Point n° 11 – Règlement de la course « Le run and bike de Maurepas ».

Approbation de la course « Run and bike de Maurepas », adoption du règlement, fixation des tarifs comprenant les frais d'inscription et la licence journée FFTRI :

Equipe (2 personnes) : 25,00 € (inscription du 1^{er}/05 au 11/06/2017) - 35,00 € (inscription du 12/06 au 25/06/2017)

Notre vote : Pour.

Point n° 12 – Convention de partenariat « run and bike de Maurepas ».

Déroulement de la course le 1^{er} juillet 2017. Appel à différents partenaires en qualité de sponsors. Autorisation donnée au maire de signer toutes conventions et tous actes afférents avec chaque partenaire souhaitant apporter un soutien à l'organisation de la course.

Notre vote : Pour.

▪ Urbanisme :

Point n°13 – Demande d'approbation de la Procédure Intégrée pour le Logement (PIL) – site USIFROID – à la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Demande d'approbation par la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines de la Procédure Intégrée pour le Logement (PIL) concernant les parcelles cadastrées W329 et W112 visant à autoriser un projet de construction de 288 logements environ d'une surface de plancher prévue d'environ 17 500 m² sur 5 niveaux sur le territoire de Maurepas.

Approbation des modifications apportées par la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines au rapport de présentation du dossier de mise en compatibilité du PLU, destinées à mettre à jour la description des étapes de la procédure et à prendre en compte les demandes de précisions de l'Etat formulées dans le cadre de l'examen conjoint du dossier.

Demande d'approbation par Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines du dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Maurepas.

Notre vote : Contre.

Point n°14 – Dénomination de voie (villa des Petits-Houx)

Dénomination de la voie d'accès privée créée par le lotisseur pour déboucher au droit du chemin de Paris, près de la place de la Croix Blanche, au cœur du vieux village : Villa des Petits-Houx, en référence au lieu-dit « bois des Petits-Houx » situé près du secteur de construction.

Notre vote : Pour.

Point n°15 – Dénomination de voie (allée des Vignes).

Dénomination de la voie créée dans le vieux village anciennement occupé par des vignes : allée des Vignes.

Notre vote : Pour.

Décisions du maire : Nous avons observé que, alors que la gratuité des réunions que nous proposons avait été refusée par M. Garestier pour les copropriétés et ASL, certains privilégiés en bénéficiaient en contradiction totale avec la délibération prise par la majorité municipale dirigée par M. Garestier... **Nous avons demandé à nouveau la gratuité pur tous.**

Michel CHAPPAT

Conseiller municipal "En Avant Maurepas".

Bilan des votes de Michel CHAPPAT et Florence SCHWARTZMANN : 10 Pour (soit 67%) – 4 Contre (soit 27%) – 1 Abstention (soit 6%).